



RECENSEMENT APPRENTISSAGE 2024



Collectivités et établissements publics
1ER FEVRIER 2024

LES INTERVENANTS

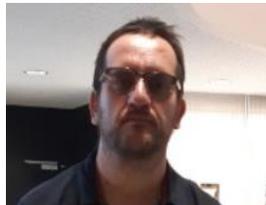


CAP EMPLOI TARN
Handicap, recrutement & maintien

CDG⁸¹
Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale



Christine KHALKHAL
Coordinatrice
apprentissage
apprentissage-occitanie@cnfpt.fr



Guillaume PORTALIER
Développeur
apprentissage
g.portalier@capemploi81.com



Nadia NADI
Chargé du maintien
dans l'emploi &
handicap
handicap@cdg81.fr



Karima DEHILI
Chargée de l'emploi
& des données
sociales
emploi@cdg81.fr

SOMMAIRE

**LES MODALITES DU DISPOSITIF
APPRENTISSAGE**

**L'APPRENTISSAGE POUR LES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP**

**LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES
FRAIS DE FORMATION PAR LE CNFPT**

TEMPS D' ECHANGES : A VOS QUESTIONS !

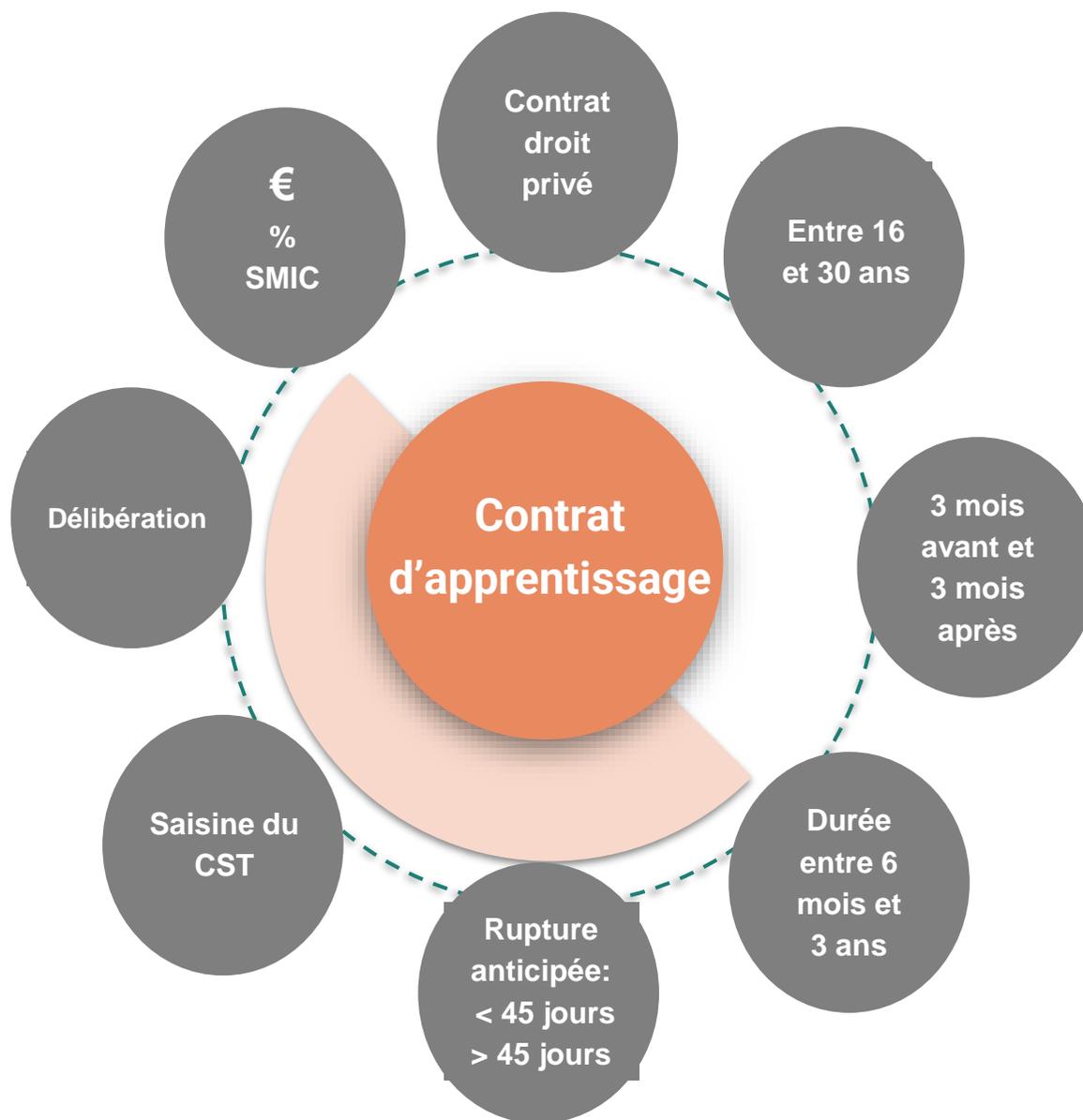
FOCUS



**LES MODALITES
DU DISPOSITIF
APPRENTISSAGE**

**Karima
DEHILI**

RAPPEL DES MODALITES



REMUNERATION DES APPRENTIS



Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 477,07 €	43% du Smic, soit 759,77 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 936,47 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^{ème} année	39% du Smic, soit 689,10 €	51% du Smic, soit 901,13 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 077,82 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^{ème} année	55% du Smic, soit 971,80 €	67% du Smic, soit 1 183,83 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 378,20 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

COMMENT RECRUTER UN APPRENTI.E?



RECRUTER L'APPRENTI.E

- Rechercher et choisir le/la candidat·e ;
- Identifier le/la maître d'apprentissage ;
- Inscrire l'apprenti·e en CFA ;
- Monter le dossier administratif et signer le Cerfa FA 13.

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) :	
Nom d'usage :	
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :	
NIR de l'apprenti(e) :	Date de naissance :
Adresse de l'apprenti(e) :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
N° Voie :	Département de naissance :
Complément :	Commune de naissance :
Code postal :	
Commune :	Nationalité : <input type="checkbox"/> Régime social : <input type="checkbox"/>
Téléphone :	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Courriel : @	Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	Situation avant ce contrat : <input type="checkbox"/>
Nom de naissance et prénom :	Dernier diplôme ou titre préparé : <input type="checkbox"/>
Adresse du représentant légal :	Dernière classe / année suivie : <input type="checkbox"/>



LA SUITE DU RECRUTEMENT ET DESIGNATION DU MAITRE D'APPRENTISSAGE

- Organiser la visite médicale;
- Transmettre le contrat à la DREETS;
- Réaliser la DPAE dans les 8 jours qui précèdent celle-ci

- Identifier le/la maître d'apprentissage ;
- S'assurer de contribuer à l'acquisition des compétences ;

Pas + de 2 apprentis par maître d'apprentissage

POURQUOI RECRUTER UN APPRENTI?



LES AVANTAGES

- Anticiper les départs à la retraite ;

- Valoriser l'expérience d'un agent en confiant la mission de maître d'apprentissage ;

- Participer aux actions publiques d'aide à l'insertion professionnelle.

- Faciliter l'intégration des jeunes dans la FPT après une période test pour l'employeur;

- Satisfaire à son OETH si apprenti TH;

- Valoriser sa marque employeur.

FOCUS



L'APPRENTISSAGE



Nadia
NADI

Guillaume
PORTALIER



Le nouveau guide « apprentissage
handicap »



LE RECRUTEMENT D' UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

Les bénéficiaires :

- L'apprenti(e) en situation de handicap doit être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) : ce sont les personnes mentionnées à l'Article L5212-13 du code du travail (RQTH, pension d'invalidité, AAH...)
- Est également éligible : un(e) apprenti(e) qui n'a pas encore de titre RQTH mais en mesure de justifier d'un dépôt de dossier et provenant d'une structure scolaire spécialisée type IME, ITEP, du milieu protégé (ESAT), ou pour lequel la famille percevait une allocation enfant handicapé (AEEH).



LE RECRUTEMENT D' UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil d'apprenti(e)s handicapé(e)s est également, pour les collectivités territoriales intéressant à plusieurs titres :

- l'apprenti(e) est exclu de l'effectif pour le calcul du taux de 6 % mais il est comptabilisé, au même titre que les autres agents handicapés de l'employeur, comme bénéficiaire de l'obligation d'emploi. Exemple : si une collectivité emploie 40 agents dont 2 contrats d'apprentissage handicapés, le quota de 6% est calculé sur la base d'un effectif de 38 agents.
- Il est par ailleurs comptabilisé, au même titre que les autres travailleurs handicapés de la collectivité, comme bénéficiaire de l'obligation d'emploi dans la déclaration annuelle auprès du FIPFHP.
- Pas de limite d'âge maximale pour recruter sous contrat d'apprentissage une personne handicapée.
- La durée du contrat peut être diminuée à 6 mois ou allongée jusqu'à 4 ans.

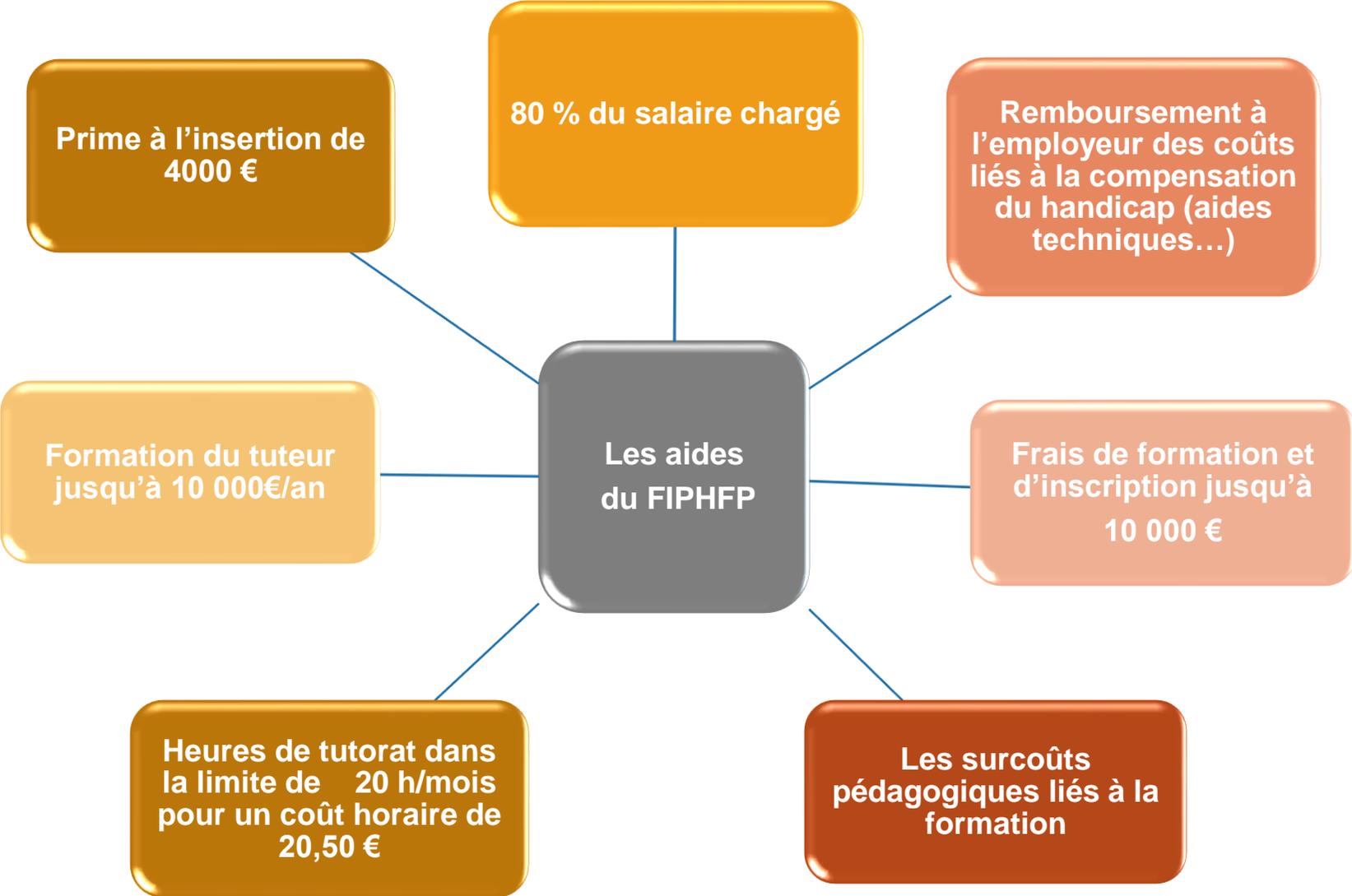


LE RECRUTEMENT D' UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

- La durée du contrat peut être diminuée à 6 mois ou allongée jusqu'à 4 ans
- L'aménagement de la formation pour les apprentis handicapés. En cas de difficultés liées au handicap, des aménagements peuvent être mis en œuvre :
 - organisation de la formation permettant de bénéficier d'un soutien adapté ;
 - aménagements pédagogiques ou mise en place d'enseignements à distance sur autorisation si besoin;
 - aménagement des examens : l'apprenti(e) handicapé(e) peut bénéficier d'un tiers temps supplémentaire, de matériels adaptés, de l'assistance d'un secrétariat ou d'un agencement spécifique de salles.
- L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap via l'apprentissage constitue une des priorités du FIPHFP. Des aides financières et des dispositifs sont proposés.



LES PRINCIPALES AIDES DU FIPHFP





EXPERIMENTATION DE LA TITULARISATION DES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP (loi du 06 août 2019)

Pour une durée de 6 ans, à compter du 7 août 2019 et jusqu'au 06 août 2025, les personnes peuvent être titularisées, à l'issue d'un contrat d'apprentissage, dans le cadre d'emplois correspondant à l'emploi qu'elles occupaient.

FOCUS



LES CONDITIONS FINANCIERES



Campagne
2024

Christine
KHALKHAL

LE RECENSEMENT DES INTENTIONS



Comment procéder au recensement des intentions de recrutement d'apprentis ?

En se connectant [depuis IEL sur la plateforme apprentissage](#) du 22 janvier au 22 mars 2024.

gestionnaire principal : Gtbwhudf NQSORUXE - COMMUNE DE CHATILLON Me déconnecter

ACCUEIL INFO MES INSCRIPTIONS MES AGENTS MES OUTILS MES TABLEAUX DE BORD DISPENSES **APPRENTISSAGE** MON COMPTE

Vous êtes ici Apprentissage Accès à la plateforme

ACCÈS À LA PLATEFORME

Recensement des intentions de recrutement d'apprentis

Espace COLLECTIVITÉ
CCAS DE BOULOGNE BILLANCOUR
Gestionnaire collectivité

Tableau de bord

Compteurs des accords préalables de financement (APF) / le nombre de contrat(s) recensé(s)

Compteurs des accords préalables de financement (APF) / le nombre de contrat(s) alloué(s)

Recensement

Recensement 2024

Nombre de demandes d'accord préalable de financement

Déposée	Accordée
0	17

LES CRITERES DE FINANCEMENTS



ce qui
change



CRITÈRES DE FINANCEMENT

1

**Participation
au recensement**

Pas de dérogation

2

**Métiers en tension
et diplômes associés**

*Liste arrêtée conjointement
avec les représentants des
employeurs territoriaux*

**44 métiers en tension
837 diplômes rattachés**



**ce qui
change**

Massification des paiements:

**Vers un nouveau rythme des paiement à
compter du 1er janvier 2024**

Le décret n° 2023-1153 du 8 décembre 2023

versement par état liquidatif des échéances prévues par l'accord de prise en charge, à l'exception expresse de la facture de solde dont l'obligation est maintenue.

Les paiements sans facturation intermédiaire, seront trimestriels.

LES ETAPES DU FINANCEMENTS



Processus de financement des frais de formation des apprentis



Recensement des besoins par la collectivité

Via IEL du 22 janvier au 22 mars 2024

1



Demande d'accord préalable de financement (APF) par la collectivité

A saisir pour chaque demande sur IEL

2

3



Enregistrement du contrat auprès de la DREETS (avec la convention)

Sur la plateforme CELIA

4

5

Accord de prise en charge délivré par le CNFPT

6

7

Allocation des financements par le CNFPT (Avril)



Signatures

CONTRAT D'APPRENTISSAGE
entre l'apprenti et l'employeur

CONVENTION incluant le numéro APF
entre l'organisme de formation
et l'employeur

Demande de Financement par l'organisme de formation

Saisie sur la plateforme dédiée
Numéro APF obligatoire

LES SITES UTILES



ACCUEILLIR UN.E APPRENTI.E

Un PAS À PAS pour vous guider dans votre projet de recrutement d'apprentis



[La fiche technique de recensement 2024](#)



[Le référentiel des métiers en tension et diplômes associés](#)



Contact: apprentissage-occitanie@cnfpt.fr

TEMPS D'ÉCHANGE



**A VOS
QUESTIONS ?!**

MERCI

POUR VOTRE ATTENTION



Karima
DEHILI



Christine
KHALKHAL



Guillaume
PORTALIER



Nadia
NADI



Centre de gestion de la F.P.T. du Tarn

188 rue de Jarlard 81000 Albi | 05 63 60 16 50 | cdg81@cdg81.fr

